ZOOM sur...

L'Association des Paralysés de France en VENDÉE

ISSN 2261 - 3145

Juillet 2013 - N° 55

Les 112 agences Vendéennes du Crédit Mutuel Océan collectent les téléphones portables usagés au profit de l'APF !

Faites le savoir autour de vous ! Participez !

Sommaire :

P. 2 : Edito

P. 3 à 7 : Actualité du Conseil Départemental

P. 8 : L' APF Régionale

P. 9 : L'APF Nationale

P. 10 : Les Groupes Relais

P. 12 à 14 : La Délégation Départementale

P. 15 : Faites valoir vos droits

Nos bureaux seront fermés du samedi 10 août au dimanche 25 août inclus !

Toute l'équipe vous souhaite un bon été !

Bulletin Départemental de la Délégation APF de Vendée

Appt. 80 - Résidence les Terrasses - 40 rue de Wagram – 85000 La Roche sur Yon Tél. : 02.51.37.03.47 – Fax : 02.51.47.97.21

E-mail : dd.85@apf.asso.fr - http://dd85.blogs.apf.asso.fr - www.apf.asso.fr - www.blogs.apf.asso.fr

Edito

Chers Amis,

Tout d'abord, et une fois n'est pas coutume, nous commencerons cet édito par des remerciements. A Daniel Sellier, qui a souhaité mettre fin à sa mission de Représentant Départemental de la Vendée pour des raisons de santé. Sois ici chaleureusement remercié, Daniel, pour ton engagement au service de la Délégation et cette année de collaboration plus que fructueuse.

Après deux mois d'intérim très intenses… j''ai le plaisir de reprendre le flambeau pour les deux années restantes de ce mandat et je remercie aussi sincèrement le Conseil Départemental pour sa totale confiance. Mon premier moteur est la passion, parce que nos combats sont très forts, sont justes, et font bouger les lignes en Vendée ! Avec des résultats plus que probants dont nous pouvons être fiers, et qui nous donnent encore plus envie d'avancer. Mais je ne suis que le capitaine d'une équipe formidable (Conseil Départemental et Délégation). C'est pourquoi mes remerciements s'adressent aussi à toute l'équipe de Délégation, qui fait un travail fantastique au quotidien, dans l'ombre, et au service de l'association et de ses usagers. Que chacun d'entre nous soit totalement convaincu de leur engagement plein et entier dont le Conseil Départemental peut se féliciter chaque jour.

Deux dossiers essentiels à la Une de l'actualité. Pour ceux qui ne suivraient pas (encore) le blog, et… les médias, la MDPH de Vendée vient d'être condamnée pour faute et préjudice moral et financier, par le Tribunal de Nantes, au bénéfice de Jean-Marc Muller dont nous avons déjà longuement parlé. Malheureusement, Jean-Marc nous a quittés… mais le combat de sa famille, en sa mémoire, est admirable de courage et de dignité. Une première nationale exemplaire, dont se félicite bien évidemment notre association. Nous souhaitons que cette décision de justice fasse jurisprudence, et montre aux citoyens en situation de handicap que le combat n'est jamais inutile, bien que difficile. La défense des droits des personnes reste une priorité essentielle pour l'APF en Vendée, et cette belle victoire ne peut que renforcer notre conviction et notre détermination.

Autre dossier « brûlant », la scolarisation. Depuis la fin Mai, nous constatons des difficultés grandissantes, et le mot est faible, de situations «abracadabrantesques » au détriment des enfants vendéens. Et avec chaque jour qui passe, de nouvelles difficultés se font jour. Soyez assurés que nous sommes totalement mobilisés sur ce dossier. Nous avons rencontrés à deux reprises en moins de deux semaines, les services de la Préfecture, dont M. Bernard SCHMELTZ en personne, ainsi que la Direction Académique. Nous pouvons d'ores et déjà nous préparer à une rentrée 2013 catastrophique, sans doute la pire que nous ayons connu depuis 4 ans, mais l'APF sera au rendez-vous avec toute la détermination et la force qui la caractérise. De trop nombreux enfants vendéens en situation de handicap (et leur famille) vivent des situations intolérables et il est temps que cela cesse. Durablement.

En attendant, très bel été à toutes et tous, profitez bien des réjouissances estivales et rendez-vous à la rentrée pour de nouvelles aventures.

Avec mes amitiés les plus militantes,

Thierry Craipeau
Représentant Départemental

Communiqué

APF Evasion recherche toujours des accompagnateurs bénévoles, principalement pour des séjours de fin juillet à mi août.
Pour tout renseignement :
http://apfevasion.blogs.apf.asso.fr
Tél. : 01 40 78 00 00

Actualité du Conseil Départemental

Changement de Représentant de l'APF Vendée

Lors du Conseil Départemental du 7 mai, Daniel Sellier a démissionné de son mandat de Représentant Départemental de l'APF en Vendée, pour des raisons de santé. Il reste toutefois membre du Conseil Départemental.

Thierry Craipeau, Représentant Adjoint, a assuré l'intérim durant 2 mois et a été réélu à l'unanimité par le Conseil Départemental lors de sa réunion du 2 juillet dernier.

François Arrivé a été élu Représentant Départemental suppléant.

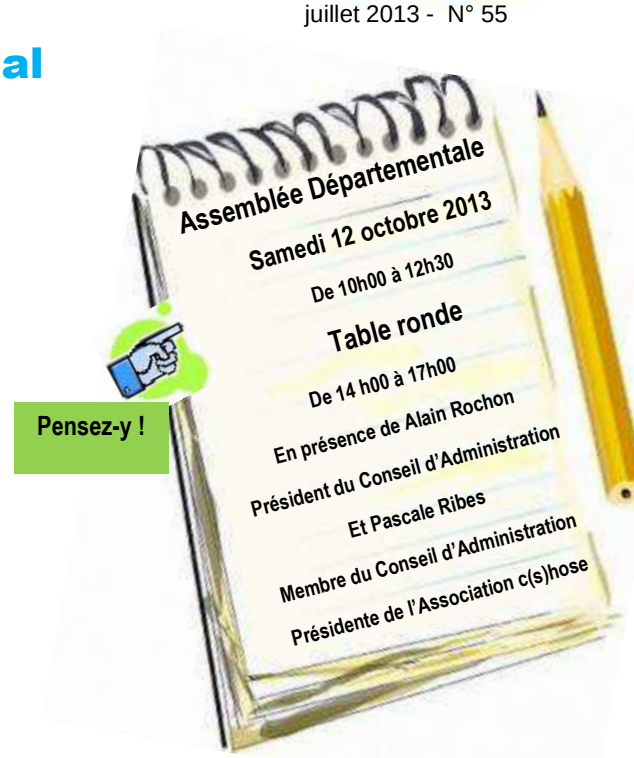

3ème séminaire du Conseil Départemental

Pour la 3ème année consécutive, les Conseillers Départementaux se sont retrouvés sur 2 jours les 20 et 21 juin. L'occasion d'échanger, d'apprendre, d'élaborer des stratégies d'action, mais aussi de se retrouver dans une ambiance chaleureuse et dynamique pour continuer à bouger les lignes !

Le programme était dense : outre un point sur une actualité chargée, les Conseillers ont travaillé sur la **notion d'inclusion.**

Ecole inclusive

L'occasion d'accueillir Dominique Riou, Directeur de 2 Instituts d'Education Motrice (IEM) en Loire-Atlantique qui a présenté un **projet magnifique d'école inclusive**. C'est avec une passion communicative qu'il explique que ***les enfants polyhandicapés aussi doivent bénéficier de propositions d'apprentissage à leur mesure. Le seul objectif que doit rechercher l'école inclusive c'est de permettre à chacun l'existence sociale parmi les autres. C'est en restant dans le seul objectif de performance scolaire qu'on se plante ! Il faut s'appuyer sur d'autres valeurs que les valeurs de performance. Est-ce que le plus important ce n'est pas simplement d'exister parmi les autres ?***

Il nous a présenté un film sur ce projet d'école inclusive mise en place en Loire-Atlantique. Il montre bien que **l'existence en milieu "ordinaire" est valable pour tous !** Les enfants polyhandicapés qui bénéficient du dispositif étaient tous orientés comme ne pouvant pas être scolarisés en milieu ordinaire... et pourtant !

Les Etats Régionaux de l'Inclusion organisés dans les Pays de la Loire en novembre prochain se déclineront en Vendée sur ce thème de l'école inclusive, nous vous en reparlerons !

Ah... l'amour !

Le séminaire a été l'occasion de préparer une conférence débat que nous organiserons le samedi 12 octobre : "Ah... l'amour !". L'accès à la vie affective, sentimentale et sexuelle, c'est pour tous ! Réservez dès maintenant votre samedi 12 octobre !

Actualité du Conseil Départemental

Scolarisation, accompagnement et formation des enfants et des jeunes en situation de handicap

Depuis le mois de mai nous sommes sollicités régulièrement par des familles et des enseignants qui sont confrontés à de lourdes difficultés en ce qui concerne la scolarisation et la prise en charge des enfants et jeunes en situation de handicap. Le Conseil Départemental se mobilise pour soutenir les familles :

1. **Manque de place en IME** (1) 50 enfants sont sur liste d'attente. Faute de place en IME, des élèves de 16 ans quittent les ULIS (classes spécialisées au collège) sans aucune solution ou prise en charge : ils sont déscolarisés.
2. **Pas d'IEM** (2) **en Vendée et aucun dispositif** pour les jeunes en situation de handicap moteur à partir de 12 ans. Plusieurs dizaines d'entre eux sont contraints de quitter le département pour bénéficier de prises en charge adaptées.
3. **Manque de place en SESSAD** (3) tous handicaps confondus. Plus de 200 enfants sont sur liste d'attente. Une maman attend depuis 4 ans la prise en charge de l'un de ses fils.
4. **Des CLIS** (4) **et ULIS** (5) **en nombre insuffisant** et parfois très éloignées du domicile des enfants. Des enfants font jusqu'à 3 heures de trajet chaque jour.
5. **Manque de place en ULIS** : certains élèves de 14 ans sont maintenus en école primaire faute de place au collège.
6. **Des CLIS** qui fonctionnent sans AVSco (6).
7. **Des classes spécialisées** qui fonctionnent sans instituteur spécialisé et parfois seulement à mi-temps.
8. **Des AVSm** (7) **notifiées** sans tenir compte des besoins des enfants, ni même des conclusions des ESS(9) qui demandent à l'unanimité des AVSi (8).
9. **Des frais de transport** à supporter du fait que les enfants ne trouvent des réponses que loin de leur domicile, et que le Conseil Général demande une participation aux familles.
10. **Des parents contraints de mettre leurs enfants dans le privé** pour avoir une place en ULIS : ils supportent des frais de scolarité qu'ils n'ont pas choisis.

Glossaire

(1) **IME** : Institut Médico Educatif

(2) **IEM** : Institut d'Education Motrice

(3) **SESSAD** : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

(4) **CLIS** : Classes pour l'Inclusion Scolaire à l'école.

(5) **ULIS** : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire au collège

(6) **AVSco** : Auxiliaire de Vie Collectif

(7) **AVSm** (Auxiliaire de Vie Scolaire mutualisé)

(8) **AVSi** : Auxiliaire de Vie Individuel

(9) **ESS** : Equipe de Suivi de Scolarisation

Suite page 5

Actualité du Conseil Départemental

Mobilisation du Conseil Départemental

Suite de la page 4 « Scolarisation, accompagnement, formation des enfants et des jeunes en situation de Handicap»

Le 29 mai : rencontre avec le Chef de Cabinet du Préfet.

Le 19 juin : nous avons accompagné les parents à l'Inspection Académique pour obtenir des réponses.

Le 4 juillet : nous organisons une rencontre inter-associative à laquelle sont conviées les associations oeuvrant dans le champ du handicap et les associations de parents d'élèves. Objectifs : partager nos constats respectifs, et envisager d'agir collectivement pour que cette situation dégradée s'améliore.

Le 5 juillet : manifestation pour dénoncer le sacrifice de l'avenir de plus de 300 enfants en Vendée.

Nous étions une trentaine vendredi 5 juillet devant la préfecture de Vendée pour dénoncer le manque de moyens mis en œuvre pour la scolarisation et la prise en charge des élèves en situation de handicap.

Nous avons déposé des cercueils devant la représentation de l'Etat pour symboliser le sacrifice de l'avenir de plus de 300 enfants et jeunes en situation de handicap sur le département.

Frédéric Lavigne, Directeur de Cabinet du Préfet nous a reçus. Lorsqu'il nous a demandé *"Que voulez-vous que je vous dise ? Qu'on va créer une place pour chacun ?"*. **Nous avons répondu** *oui à l'unisson* **!**
Nous ne demandons pas quelque chose de fou, comme de creuser un immense trou sous la mer et y faire passer des trains ou aller sur la lune ou cloner des moutons. Non, juste que chaque enfant puisse avoir une scolarité adaptée ! Mais cela semble si compliqué pour les institutions que nous envisageons de nous mobiliser en inter-associatif le 27 septembre prochain.

Actualité du Conseil Départemental

Maison Départementale des Personnes Handicapées : Témoignage de Nadine et Roland Muller : "C'est un combat de trop qui n'était pas à mener"

La décision du tribunal de Nantes a été rendue dans l'affaire "Jean-Marc Muller" (voir Zoom N° 54 page 8). **La MDPH de Vendée est condamnée pour faute ayant entraîné un préjudice moral et un préjudice financier.**
Le Tribunal indique que *la réalité de la nature et l'étendue des dommages matériels et moraux ne peut être contestée.*
Cette décision est remarquable car la justice vient rappeler à l'institution qu'il y a des règles et qu'elle doit les respecter. Elle offre un espoir aux personnes en situation de handicap qui voient leurs droits bafoués par la MDPH de Vendée : l'impunité n'est plus de rigueur.

La Presse en parle :

Article Ouest France du 22 juin 2013

La Maison du handicap condamnée pour faute

Pour le tribunal, Jean-Marc Muller avait droit à une aide 24 heures par jour. Sa famille se réjouit que soit reconnu le « préjudice moral et financier ». Le conseil général devrait contester la décision.

Sa réjouir d'une « victoire » tout en pleurant son fils décédé en décembre. La famille Muller souligne combien la situation est complexe : « **Le hasard a fait que notre fils est décédé avant la décision du tribunal. Nous le pleurons mais en même temps nous sommes contents si ce combat peut servir à d'autres familles.** » Suite à son recours indemnitaire, le tribunal du Contentieux et de l'incapacité de Nantes a estimé que la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) de Vendée avait commis une faute en se contentant de juger les besoins d'aide humaine uniquement sur dossier. Cette faute étant « **à l'origine d'un préjudice qu'il convient de réparer** », la MDPH est condamnée à verser 15 000 € à Nadine et Roland Muller, les parents de Jean-Marc. L'APF (Association des paralysés de France) espère que la décision fera jurisprudence : « **C'est une première nationale qu'un tribunal reconnaisse le préjudice et ordonne le versement de dommages et intérêts.** »

Famille et association s'unissent pour raconter : « **Totalement dépendant, à l'âge de 28 ans, Jean-Marc n'avait jamais vu un médecin de la MDPH. C'est ce qu'elle appelle « un dossier vu sur pièces.** » « Au maximum, dans sa maison de Longèves, Jean-Marc a bénéficié de douze heures d'aide quotidienne. Elles ont été réduites à neuf heures en 2011. La colère est palpable : « **Il a fallu l'intervention de Bruno Retailleau, le président du conseil général, pour que la loi soit respectée et qu'un médecin se déplace.** » Conclusion : « **L'état de dépendance est total [...] avec un besoin de surveillance.** » L'attribution de 23 heures d'aide est vécue comme un pied-de-nez : « **C'est là qu'on a décidé de porter plainte. On estime avoir eu affaire à une direction incompétente. Au point qu'elle est venue sans avocat au tribunal, en brandissant pour seule défense les sommes versées pour Jean-Marc.** »

« Décision collégiale »

Le père parle de mépris, sa femme de maltraitance. La sœur de Jean-Marc appuie : « **Personne ne nous a demandé comment on faisait pour s'occuper de lui. Maintenant, on ne voit pas pourquoi on chercherait des circonstances atténuantes pour la MDPH.** »

La réponse du conseil général est cinglante. Il « **déplore le ton extrêmement polémique et les termes injurieux employés par l'APF à l'encontre des personnels de la MDPH** ». Pour lui, « **c'est un dossier complexe, mais nous estimons que la MDPH a fait son travail. Nous rappelons d'ailleurs que chaque décision, pour accompagner une personne handicapée en Vendée, est prise d'une manière collégiale, au sein d'une commission qui regroupe des représentants d'associations de personnes handicapés, de caisses de sécurité sociale et des syndicats d'employeurs et de salariés** ». Selon le conseil général, « **le fait que les parents aient choisi le statut salarié pour s'occuper de leur enfant justifie que l'on n'ait pas augmenté les heures d'aide humaine** ». Affirmant ne pas comprendre la décision du tribunal, le conseil général indique que la MDPH « **étudie les conditions d'un recours** ».

Claire HAUBRY.

La famille de Jean-Marc Muller est soutenue par l'APF. Celle-ci estime que le tribunal est « une étape malheureusement nécessaire pour faire respecter ses droits ». Le conseil général affirme que la MDPH « étudie les conditions d'un recours ».

D'autres articles sur FR3 Pays de la Loire , le Journal du Pays Yonnais, France Bleu, RCF, Ma ville solidaire…

Retrouvez tous les articles sur notre blog : http://dd85@apf.asso.fr à la rubrique MDPH

Actualité du Conseil Départemental

Attestation de non-conformité :

Le Préfet incite les Maires à suivre l'exemple de Saint-Hilaire-de-Riez !

Nous vous informions dans le précédent Zoom de la procédure mise en place par le Maire de Saint Hilaire de Riez pour faire respecter l'accessibilité sur sa commune, extrait de l'article : « *...Nous avons donc sollicité le Maire, M. Jacques Fraisse, pour qu'il fasse respecter la loi dès lors que des attestations de non conformités sont réceptionnées par les services de la ville et sa réponse est pleinement satisfaisante : une procédure a été établie. Dans un premier temps* ***une mise en demeure sera adressée au contrevenant****. Dans un second temps, à l'échéance de la mise en demeure,* ***le Procureur de la République sera saisi afin de mettre en oeuvre les procédures pénales adéquates.*** *Voilà un Maire qui s'engage jusqu'au bout, et nous saluons cette décision….* »
Nous avons informé le Préfet de cette procédure pour qu'il incite l'ensemble des Maires de Vendée à suivre cette initiative.
En réponse, le Préfet de Vendée nous informe avoir donné suite à notre proposition en saisissant le Président de l'Association des Maires de Vendée, M. Yves Auvinet. Voilà de quoi nous réjouir pour la mise en oeuvre de l'accessibilité et la construction d'une société inclusive !
Nous attendons un rendez-vous avec M. Auvinet, Président des Maires de Vendée.

Accessibilité des Commerces :

sensibilisation des commerçants de Fontenay-le-Comte

Lundi 1er juillet, les commerçants de Fontenay-le-Comte ont pu profiter d'une soirée d'information et d'échanges sur l'accessibilité.

De gauche à droite : Thierry Craipeau, Hugues Fourage, Alain Freland, Patrice Andriet

Crédit photo : ville de Fontenay-le-Comte

Aux côtés de Hugues Fourage, Député-Maire de la Ville de Fontenay-le-Comte, Thierry Craipeau, Représentant Départemental APF et Patrice Andriet, Référent Accessibilité de la DDTM ont animé une soirée appréciée. Vingt commerçants étaient présents, ainsi qu'Alain Freland (chargé de mission accessibilité à la Ville de Fontenay-le-Comte) qui a témoigné de son quotidien, confronté au manque d'accessibilité.

"Une soirée vraiment positive car les commerçants se sont montrés réceptifs. Les inquiétudes qu'ils expriment sont directement liées au contexte économique mais aussi à l'architecture de cette ville historique. Les commerçants ont bien saisi l'importance de la continuité de la chaîne de déplacements : ils se préoccupent de la nécessaire cohérence entre l'accessibilité de la voirie et des commerces."

Thierry Craipeau
Représentant Départemental

Bravo!

Actualité du Conseil APF de Région

Programme de mise en accessibilité des Lycées : Le Conseil APF de Région mobilisé

Depuis 2011, le Conseil Régional des Pays de Loire s'est engagé dans un vaste programme de mise en accessibilité des 112 lycées publics de la région dont il a la compétence et conformément à la loi.

Doté d'un budget de plus de 50 M€, et sous la responsabilité de la direction du patrimoine du Conseil Régional, ce programme comportait 3 phases : diagnostic accessibilité des lycées piloté par un cabinet spécialisé, présentation et validation des avants-projets avec tous les acteurs concernés, puis réalisation des travaux dans un 3ème temps.

Comme les collectivités territoriales, le Conseil Régional des Pays de Loire a malheureusement accumulé un retard important dans la mise en œuvre de ses obligations… Il a donc été décidé, dans les diagnostics, de définir 3 niveaux d'urgence pour prioriser les actions à conduire d'ici le 1er janvier 2015.

Partenaire privilégié du Conseil Régional, le Conseil APF de Région des Pays de Loire, avec sa nouvelle équipe mise en place en 2012 dont Janine Brisseau et moi faisons partie, a décidé de s'engager sur ce dossier en participant à l'ensemble des réunions sur la Région. Nous sommes actuellement dans la seconde phase de travail et il faut noter que les services du Conseil Régional se sont félicités que l'APF soit la seule association présente à toutes les réunions. Puis les travaux, répartis conjointement entre le Conseil Régional et les établissements, selon les diagnostics, seront réalisés à compter de Décembre 2013 et sur l'année 2014. Le programme prévoit également que nous soyons conviés à toutes les réceptions de travaux.

C'est un travail qui mobilise beaucoup d'énergie mais c'est important. Avec donc 3 réunions pour chacun des 112 lycées ! Nous vous tiendrons bien sûr informés de la suite.

Thierry Craipeau
Représentant Départemental

L'inclusion : une nouvelle façon de penser le vivre ensemble !

Penser, échanger, agir ensemble pour une société inclusive en Pays de la Loire ! Telle est l'ambition de l'APF qui organisera des temps forts sur les 5 départements du 6 au 15 novembre 2013. Santé, emploi, vie de la cité, habitat et école, autant de thèmes pour fédérer et construire ensemble une société ouverte à tous conçue pour toutes les personnes, quelles que soient leur situation et leurs particularités. La société inclusive se fonde sur le respect des libertés et des droits fondamentaux et sur des principes de non-discrimination et de solidarité.

En Vendée, le Conseil Départemental a choisi de travailler sur le thème de "l'école pour tous", et proposera aux associations partenaires de co-constuire une vision commune de l'école inclusive.

Actualité de l'APF

Assemblée Générale de l'APF, samedi 29 juin à Chartres : Les adhérents de l'APF dénoncent la politique actuelle qui les considère comme des citoyens de seconde zone !

Réunis en Assemblée Générale le 29 juin à Chartres, les adhérents de l'APF ont dénoncé le manque de réelles mesures et l'absence d'implication du Président de la République et du gouvernement sur la politique du handicap.

Attaques en règle contre les normes pour une France accessible ; décrochage des ressources des personnes (AAH, pensions d'invalidité…) par rapport au SMIC et accroissement de la précarité ; exclusion de l'accès à la CMU-C à quelques euros près ; ignorance de la problématique des surcoûts liés au handicap ; augmentation du taux de chômage ; frilosité sur la formation des enseignants dans l'accompagnement des élèves ; inégalité de traitement sur le territoire en matière d'aide à domicile… la liste des manquements du gouvernement est longue !

Pour les adhérents de l'APF :
> Accessibilité : l'échéance de 2015 n'est pas contournable !
> La solidarité nationale n'est pas la charité !
> Services d'aide à domicile : cri d'alarme sur la situation des personnes !
> La citoyenneté et la participation sociale ne sont pas négociables !

Retrouvez le texte intégral sur Reflexe-Handicap.org APF à la rubrique « politique générale ».

Accessibilité : non aux idées fausses qui défont la loi !

Et si on disait tous oui à l'accessibilité ?

N'écoutez pas les lobbies !
Signez la pétition en ligne !

Les coups ne cessent de pleuvoir sur l'obligation de mise en accessibilité de la cité et le délai de 2015 instauré par la loi du 11 février 2005. Des coups plus ou moins directs mais dont le sens ne trompe pas : celui d'une remise en cause pure et simple de cette obligation, en s'attaquant à la fois au délai et aux normes. Des coups portés par les lobbies « anti-accessibilité » que sont les fédérations et associations de professionnels de l'immobilier, du tourisme, de commerçants, d'architectes, de maires…

Des coups basés sur des idées fausses : «Trop cher», «trop tard», «trop compliqué», «impossible», au point d'en faire la pensée unique !
L'accessibilité, c'est possible, et ce n'est pas que l'APF qui le dit !
Ne laissez pas les idées fausses défaire la loi. Dites **NON** à la pensée unique et **OUI** à l'accessibilité !

Signez et faites signez la pétition en ligne sur
http://www.necoutezpasleslobbies.org

Actualité des Groupes relais

Le Groupe relais Littoral pratique l'ouverture...

Aux réunions du groupe relais littoral, nous n'avons pas le temps de nous ennuyer ! Il y a souvent un invité avec lequel les échanges sont fructueux.

Au mois de décembre dernier, nous avons reçu Monsieur BACQUET, Président de l'ADDDDP 85 (Association Départementale Des Droits Des Piétons 85), dont le principal but est de rendre les trottoirs aux piétons. Cette association préconise des trottoirs larges pour préserver la sécurité des piétons et le respect du code de la route par les automobilistes concernant le stationnement. Autant dire que nous avons de nombreux points communs avec cette association, nous qui constatons avec consternation les difficultés pour circuler avec nos quatre roues sur les trottoirs.

En avril, c'est Monsieur GUITTONNEAU, responsable local de la FNATH (Association des accidentés de la vie) que nous recevions. Cette association a été créée en 1921 pour défendre les droits des victimes d'accidents au travail. Elle regroupe actuellement 200 000 bénévoles. Elle est aussi très impliquée dans les questions d'accessibilité, notamment au travers de sa présence aux commissions d'études au cas par cas des demandes de dérogations de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP).

A notre dernière réunion, en juin, Madame SEUGE, Inspectrice aux Affaires Maritimes, est venue pour évoquer avec nous la mission qui lui incombe, quant à la vérification des normes des navires réalisant des liaisons de transport public de personnes. Très souvent aidée pour cette tâche par Catherine et Paulette, fidèles participantes à notre groupe, Madame SEUGE s'adonne à des recommandations spécifiques aux compagnies pour l'amélioration du confort des futurs voyageurs à mobilité réduite.

Pendant la période d'été, le groupe du littoral fait relâche ! Nous donnons rendez-vous à tous nos amis le mardi 1er octobre, date de notre réunion de rentrée. Ensemble, nous déciderons des futurs invités qui animeront avec nous les prochaines réunions.

François Bergniard
Référent du Groupe relais Littoral

Le Groupe relais Sud

Les adhérents du secteur de Luçon mobilisés autour de la collecte de téléphones portables.

Aujourd'hui, en plus des agences du Crédit Mutuel Océan, nous comptons 7 points de collecte à Luçon :

- **Mairie,**
- **Lycée Atlantique,**
- **Office de Tourisme,**
- **Lycée Agricole de Luçon Pétré,**
- **Campus Espace Jeunes,**
- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),**
- **Entreprises Idéale Résidence Mobile** (IRM),

Lorsque l'occasion se présente : forum des associations, temps fort sur l'environnement, nous tenons un stand d'information auprès du grand public et collectons des téléphones portables.

L'équipe de Luçon

A vos agendas !

Les prochaines réunions du Groupe Littoral auront lieu les mardis 1er octobre et mardi 3 décembre de 14h00 à 17h00

salle Municipale des Riaux, rue des Grands Riaux au Château d'Olonne.

Comme d'habitude et, pour ceux qui le souhaitent, nous pourrons nous retrouver dès 12h30 pour déjeuner ensemble, n'oubliez pas votre pique-nique.

Les réunions du Groupe Relais Sud auront lieu les 4èmes jeudis de chaque mois de 14h00 à 16h00 à la ***Maison des associations, rue des mûriers, à Luçon***

à partir du mois de septembre.

Actualité de la Délégation Départementale

Legs

Reconnue d'utilité publique, l'APF reçoit des dons, donations, legs et assurances vie des donateurs / bienfaiteurs / testateurs. Les legs, donations et assurances vie, exempts de droits de mutation, constituent une part importante des ressources de l'APF.

A travers la transmission, les testateurs offrent la possibilité de faire la différence dans le quotidien des personnes en situation de handicap qui ont besoin de nous ! Dans ce combat d'avenir pour une société ouverte à tous, votre solidarité est pour nous essentielle.

Pour plus de renseignements, votre contact personnel et confidentiel :

Franck Sarriot au siège de l'APF :

- Téléphone : 01 40 78 69 18 (ligne directe)
- Email : franck.sarriot@apf.asso.fr
- Adresse postale : Franck Sarriot - Association des Paralysés de France - 17 Bd Auguste Blanqui - 75013 Paris

ou **Stéphanie OTTOU, Directrice de la Délégation Départementale, tél. 02 51 37 03 47**

Une ravissante maison de plain-pied à Fontenay-le-comte a été léguée à notre Délégation Départementale :

Maison de plain pied en très bon état proche de toutes commodités comprenant entrée, salon-séjour, cuisine, salle de bain, WC, trois chambres, garage. Le tout sur un terrain d'environ 370 m². Le produit de la vente nous permettra de développer nos actions au service des personnes en situation de handicap sur le département.

Contact : M. Gérard BEURAI
Agence immobilière AVIS Immo
94 Avenue du Pont Mitterrand - 85200 Fontenay le Comte
Tél. : 02 28 13 91 91

La collecte de portables : progression en 2013

Depuis le 1er janvier 2013, nous avons collecté 1152 téléphones dont
405 avec le Crédit Mutuel Océan
En 2012, nous avions collecté 1363 portables et en 2011 : 1 206 !

Merci à toutes les équipes mobilisées sur cette action !
Vous voulez participer ?
Contactez la Délégation au 02 51 37 03 47

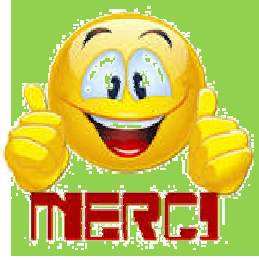

Actualité de la Délégation Départementale

Actions ressources : bilan de la fête du sourire 2013

4 randos pédestres vendéennes et 2 restaurants yonnais nous accueillaient et nous soutenaient dans le cadre de notre traditionnelle Fête du sourire, durant tout le mois de mai dernier. Ce sont 847,00 € qui ont ainsi été collectés.

La Roche-sur-Yon en bref Ouest France 28/05

« La fête du sourire » dans deux restaurants yonnais

Autour du chargé de mission à l'APF, Hugues Bourreau, les instigateurs de cette fête du sourire, Alexis Poisbleau et Jacky Bibard.

L'association des paralysés de France (APF) n'a pas besoin de regards de pitié, mais de sourires. C'est le sens de la fête national du sourire qui se décline de nombreuses façons (vente, concerts), mais toujours dans la joie. En Vendée, elle a pris la forme d'un don de la part de deux restaurateurs, à raison de 1 € reversé à la délégation sur chaque repas servi au tarif habituel.

Laurent Castanet, directeur de la Toquenelle, filiale d'une coopérative régionale, « **où les aspects humains sont mis en avant,** ne pouvait que répondre favorablement à la demande des gens de l'APF. De même que Yvan Dupouy, le directeur du Point du jour, « **c'est un engagement à servir une cause juste et utile** ». L'argent ainsi récolté ira soutenir les actions de l'APF Vendée, « **pour développer des actions de terrain en faveur des personnes handicapées, notamment les enfants au cours de leur scolarité** » indique la directrice, Stéphanie Ottou. L'an dernier, la collecte avait rapporté 1 400 €. Et généré beaucoup de sourires.

Mardi 28 mai, au restaurant le Point du jour, 7, rue Gutemberg. Mercredi 29 mai au restaurant La Toquenelle, route de Nantes.

Deux restaurants ont régalé leurs clients au bénéfice de l'APF

« Pour nous cette opération prend un sens tout particulier, puisque nous sommes une filiale d'une coopérative régionale (qui agit entre la Loire et la Garonne). Au sein de notre entreprise les aspects humains sont réellement mis en avant ; aussi le groupe Coop-Atlantique, au travers la « Toquenelle » La Roche sur Yon, démontre grâce à cette action un engagement et une vraie attention pour aider et favoriser l'épanouissement des personnes atteintes de handicap. Avec cette philosophie, il nous est très vite apparu que le bon partenaire local pour la réalisation de cette fête du Sourire et de l'action "Tous à la Voile" était la Délégation Vendéenne de l'APF"

Laurent Castanet, Directeur du Restaurant « Toquenelle » à la Roche sur yon

« Notre Hôtel Restaurant existe depuis 1957, à deux pas du centre ville. Impliqués dans le paysage yonnais depuis autant d'années, nous ne pouvions que répondre favorablement à une initiative vendéenne au profit de l'Association des Paralysés de France. Ce partenariat avec l'APF, c'est un engagement à servir une cause juste et utile";

Yvan Dupouy, Directeur du Restaurant « le Point du Jour » à la Roche sur Yon

Sur la base de 1 € reversé à notre Délégation, par repas servi, les restaurants **le Point du Jour (90 repas)** et **la Toquenelle (728 repas)** nous ont suivi avec enthousiasme et convivialité.

Actualité de la Délégation Départementale

Sensibilisation des étudiantes Assistantes Sociales

Jeudi 16 mai Hugues, Isabelle, Véronique et Sylvie ont animé une matinée de sensibilisation pour les étudiantes Assistantes Sociales 2ème année de l'ESMS

23 étudiantes qui ont pu se former au handicap, l'accompagnement de la personne, l'accessibilité, la compensation du handicap. Comme pour chacune de nos interventions, c'est l'adaptation aux attentes et aux questions des étudiants qui prime. C'est ainsi que ce groupe a entre autre abordé :

- **l'importance d'une évaluation efficace et au plus juste des besoins de la personne,** en tenant compte de la réalité de l'environnement qui peut majorer ou minorer ces besoins. Les étudiantes se questionnaient en effet sur la pertinence des évaluations réalisées dans des bureaux, et non au domicile des personnes.

- **l'importance de l'aménagement de l'environnement et d'aides adaptées aux besoins** qui permettent à la personne de se sentir bien, d'être plus autonome, et de ne pas être perçue comme "une charge".

- **accompagner une personne, c'est s'adapter** à son rythme, ses besoins, proposer sans jamais imposer.

- **la question de l'emploi et de la compensation du handicap au travail**, de la nécessaire sensibilisation des collègues pour éviter les incompréhensions;

- **la notion d'inclusion** qui nécessite à la fois une accessibilité universelle et une compensation individuelle lorsque nécessaire.

Les étudiantes ont pointé des "incohérences" en matière d'accessibilité repérées lors de stages : des logements adaptés au 2ème étage sans ascenseur, le recul des parlementaires qui ont voté la loi en 2005, etc. Elles ont également constaté les délais trop longs de traitement des demandes par la MDPH.

Les étudiantes ont également pu se mettre en situation en manipulant des fauteuils roulants et en partageant un "goûter pédagogique". Ce goûter consiste à se mettre en situation d'aidant et d'aidé, afin de mieux mesurer les enjeux de la relation d'aide.

Une belle matinée appréciée de tous, intense et très enrichissante pour chacun !

A cette occasion nous avons eu le plaisir de retrouver Marina que nous avions accueillie en stage d'octobre 2012 à avril 2013

Sensibilisation, information et formation : bilan de l'année scolaire 2012-2013 :

Des échanges riches et constructifs :

- 16 interventions en Vendée : à La Roche sur Yon, aux Sables d'Olonne, à Olonne sur Mer, à Fontenay le Comte, à Luçon, à Venansault.
- 317 personnes sensibilisées, des tous petits aux adultes en formation et en activité professionnelle.
- 28 intervenants APF mobilisés (dont 23 bénévoles, 3 professionnels et 2 stagiaires).

soit : 252h00 (dont 179h00 d'intervention, 18h30 de préparation et 54h30 de déplacement).

Vous êtes intéressé(e) et vous souhaitez rejoindre notre équipe,
contactez Hugues à la Délégation : 02 51 37 03 47

Actualité de la Délégation Départementale

Le bénévole du mois : Gérard dit "Monsieur accessibilité"

Gérard, comment êtes-vous venu à l'APF ?

Avant mon accident en juin 1990, je travaillais dans un bureau d'architecture et j'étais (je le suis toujours) un passionné de moto. Je ne faisais pas attention au handicap, même si j'avais deux potes en fauteuil… Je ne faisais pas non plus attention à l'APF.
L'épreuve de mon accident, suite auquel j'ai vécu en fauteuil, j'ai pris conscience du handicap.
Par l'intermédiaire de mon kiné, et aussi d'une personne en situation de handicap rencontrée chez lui et qui était engagée à l'APF, je suis arrivé à la Délégation en septembre 1995. Puis j'ai pris la suite de cette personne dans le domaine de l'accessibilité…

Que faites-vous comme missions bénévoles à la Délégation ?

Au début de mon engagement à l'APF, j'ai participé à des formations sur l'accessibilité organisées par l'association.
Aujourd'hui, je siège en CCDSA (Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité), où j'ai la satisfaction de voir l'APF entendue, écoutée par les services de l'Etat, en particulier la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). La collaboration de l'APF avec cette administration est vraiment bonne en Vendée.
Il m'arrive aussi de témoigner sur les enjeux de l'accessibilité dans le cadre des interventions de l'APF dans les écoles et les centres de formation professionnelle. J'y encadre aussi les mises en situation.

Que retirez-vous de votre engagement bénévole ?
L'action à l'APF m'a permis de reprendre pied dans la vie sociale, et de me sentir utile à quelque chose.
J'aime bien venir à la Délégation prendre mon petit café le mardi matin par exemple. Que j'ai à y faire ou non d'ailleurs. J'apprécie ma relation avec l'équipe.
Et puis avec le projet de nouveaux locaux pour la Délégation dans lequel j'ai plaisir à m'impliquer, je reviens à mes premières amours. Ce qui me motive, et ça me fait du bien…

Projet de déménagement de la Délégation Départementale

La Délégation Départementale a pour projet de s'installer, en 2014, dans de nouveaux locaux plus grands.
Notre volonté est que la Délégation soit une maison spacieuse et accueillante pour chacun des acteurs de l'APF : adhérents, bénévoles, élus, symapthisants.
Le projet est en phase d'étude et Gérard nous apporte une aide très précieuse avec ses compétences d'architecte.
Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Faites valoir vos droits

La CPAM de Vendée condamnée à prendre en charge les frais de transport qu'elle refusait de financer

L'accès aux soins peut être mis à mal de bien des manières. Les refus de prise en charge des frais de transport par la CPAM en font partie.

Madame M. a un fils atteint de dysphasie lexicale et sémantique et de dyspraxie. Il nécessite une prise en charge orthophonique particulière et adaptée. Les orthophonistes les plus proches du domicile de l'enfant n'étant pas en capacité d'apporter une prise en charge efficace et bénéfique à l'enfant, la maman est orientée vers une professionnelle de Loire-Atlantique.

Madame M. dépose une demande d'entente préalable en octobre 2009 pour la prise en charge des frais de transport. La CPAM de Vendée refuse et décide de limiter la prise en charge à la distance séparant le domicile de l'enfant, de l'orthophoniste le plus proche.

La Commission de recours amiable de la CPAM confirme cette décision de refus en mars 2010. En juin 2010 Madame M. saisi le TASS (Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale) pour contester la décision de la Commission de recours amiable de la CPAM.

Après avoir ordonné une expertise, le TASS vient de rendre son jugement.

Le TASS rappelle que seul un impératif médical justifie le remboursement vers un lieu plus éloigné.

Il rapporte que l'expert a conclu *"de façon claire, précise et dénuée de toute ambiguité que seul le suivi effectué par l'orthophoniste de Loire-Atlantique a été bénéfique pour l'enfant. Il confirme l'avis de l'orthophoniste de proximité qui indique que l'orthophonie classique n'a pas été efficace dans cette situation."*

Le TASS dit donc que le suivi orthophonique de l'enfant par la professionnelle de Loire Atlantique est médicalement justifié et que la CPAM de Vendée doit prendre en charge les frais de transport objet de la demande d'entente préalable.

Deux ans et demi de procédure qui se concluent par une reconnaissance des besoins et des droits d'un enfant. Une belle victoire pour cette maman.

Les freins à l'accès aux soins sont nombreux : manque de places dans les structures médico-sociales, problèmes de transports, manque d'accessibilité, tarifs non conventionnés, délais de prise en charge trop longs, etc. Pour lire d'autres témoignages et pour apporter votre propre témoignage sur les freins à l'accès aux soins, consulter le blog santé de l'APF sur la région des Pays de la Loire sur **http://blogsante.apf.asso.fr**

L'AAH peut être attribuée aux étudiants, le Tribunal fait appliquer la loi

Monsieur P. est étudiant. Il bénéficie d'une reconnaissance d'un taux d'incapacité de 50% et a demandé l'octroi de l'Allocation Adulte Handicapé à la MDPH de Vendée qui la lui a refusée au motif qu'il reste apte à un travail adapté. Une décison infirmée par le Tribunal du Contentieux et de l'Incapacité (TCI) des Pays de la Loire.

Considérant que :

- le décret n° 2011-974 du 16 août 2011, article 2, relatif à l'attribution de l'AAH, indique que le suivi d'une formation professionnelle de droit commun est compatible avec la reconnaissance d'une restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi,
- Monsieur P. présente un taux d'incapacité de 50% et une restriction substantielle et durable pour suivre une formation professionnelle préalable à son accès à l'emploi,

le tribunal a infirmé la décision de la MDPH de Vendée et a dit que Monsieur P. peut prétendre à l'AAH.

Pour être accompagné dans vos démarches pour faire reconnaître vos droits, n'hésitez pas à nous contacter au 02 51 37 03 45 ou dd.85@apf.asso.fr

Info pratique

Vous avez une adresse mail et vous ne recevez pas la newsletter ? la lettre interne de l'APF ? Nos messages par mail ?... Pourtant vous aimeriez suivre l'actualité de la Délégation en temps réel !

Plusieurs raisons à cela, soit :

- nous n'avons pas votre adresse mail,

- vous avez changé d'adresse mail,

- une erreur s'est glissée dans la frappe de votre adresse

Envoyez-nous dès aujourd'hui un message sur dd.85@apf.asso.fr en précisant que vous souhaitez que votre adresse soit insérée dans nos listes de diffusion.

Trêve estivale

Nos bureaux seront fermés du samedi 10 août au dimanche 25 août inclus.

Bon été à tous !

La pensée du mois !

Rejoignez l'APF :

Une force puissante pour faire entendre votre voix, vous écouter et vous défendre !
Pour plus de renseignements, contactez la Délégation :
02 51 37 03 47 - dd.85@apf.asso.fr
ou retournez le bulletin d'adhésion ci-dessous

Bulletin d'adhésion

Pour souscrire une *cotisation familiale* dès aujourd'hui, merci de contacter votre délégation départementale.

À compléter et à retourner sous enveloppe *sans affranchir* à :
APF libre réponse 94134 – 75642 Paris Cedex 13,
ou *directement* à **votre délégation départementale.**

OUI, je souhaite (au choix) :

❑ **Adhérer pour 1 an à l'APF**
25 € (montant de l'adhésion seule, sans abonnement) DHNA13 €

ou ❑ **Adhérer à l'APF et m'abonner pour 1 an au magazine *FAIRE FACE***
au prix spécial de **47 €** (au lieu de 58 €) DHNA13 + AFAA13 €

et ❑ **J'apporte mon soutien à l'APF** (facultatif) par un don complémentaire de : €

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2013.

TOTAL de mon règlement : €

Votre adhésion (25 €) et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

L'adhésion est individuelle ❑ Mme ❑ Mlle ❑ M. FEUL13

Nom : .....

Prénom : .....

N° d'adhérent (facultatif) : .....

Adresse : .....

.....

.....

CP ❙❙❙❙❙❙ Ville : .....

Ci-joint mon règlement par :

❑ Chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France

❑ Carte bancaire : merci de nous contacter au 01 53 80 81 04

Vous avez entre 18 et 25 ans ? *Votre 1re année d'adhésion est gratuite.* Contactez votre délégation départementale pour en savoir plus.

Renseignements facultatifs :

Numéro de téléphone : ❙❙❙❙❙❙❙❙❙❙

Adresse e-mail : ..... @ .....

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos noms, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.